

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitis hujus apostolice cathedrae doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. *Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adherere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS :	3 mois.	6 mois.	Un an.
FRANCE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	10 »	19 »	36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
Prix du numéro : 10 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C^o, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.



Monseigneur Lachat

La mort de Mgr Lachat, prématurément annoncée par la plupart des journaux et par les agences télégraphiques, est survenue dans la matinée du 1^{er} novembre, fête de tous les Saints.

L'on a vu par nos dépêches du numéro de dimanche, que l'administrateur apostolique du Tessin était entré en agonie le 30 octobre, vers 4 heures du matin. Une dépêche datée de ce même jour, 5 h. 1/2 du soir, nous informait que l'agonie continuait, que Monseigneur était à bout de force et que sa fin était attendue d'une minute à l'autre.

Mgr Lachat paraît avoir passé la nuit entière dans cet état; mais dimanche matin, l'agonie a cessé, le vénérable malade a repris l'usage de ses sens, il a pu dire quelques paroles, et une dépêche expédiée vers onze heures du jour, faisait naître des espérances qui ne devaient pas tarder à s'évanouir.

En effet, dans la soirée, l'état de l'archevêque de Damiette s'est aggravé de nouveau, et après une nuit de suprêmes douleurs, il a rendu son âme à Dieu, lundi vers sept heures et demie du matin.

Son divin Maître, qu'il avait servi avec tant de dévouement et au prix de si douloureuses épreuves, lui avait réservé cette grâce d'entrer dans les demeures éternelles au jour où l'Eglise honore d'un culte spécial toutes les âmes mortes justifiées. A l'heure où Mgr Lachat rendait le dernier soupir, le Sauveur, par la bouche de ses prêtres, redisait ces consolantes paroles : *Venez à moi, vous tous qui souffrez, vous tous qui portez de lourds fardeaux, et je vous donnerai le repos et le soulagement.* (Graduel de la messe de la Toussaint.)

Les âmes des justes sont dans les mains de Dieu; ils ne seront point touchés par les tortures des méchants; aux yeux des insensés, ils ont paru mourir, mais ils sont dans la paix. (Offertoire de la même messe.)

Le canton du Tessin fait par cette mort une perte humainement irréparable. Mgr Lachat avait fait tant de choses en ces quinze mois d'administration apostolique, que l'on se plaisait à espérer qu'il couronnerait l'œuvre que le Saint-Siège avait remise à ses mains prudentes et expérimentées. Mais c'est une illusion des ennemis de l'Eglise de se persuader que les résultats acquis pourront être remis en question. L'archevêque de Damiette avait su donner à tout ce qu'il faisait la solidité qui brave les assauts. On ne tardera pas à s'en apercevoir.

M. le vicairé général Castelli est chargé provisoirement de gouverner les affaires religieuses, jusqu'à ce que les trois autorités intervenues dans la convention de 1884 se soient mises d'accord pour une solution provisoire ou définitive de la question ecclésiastique. Ces autorités sont le Saint-Siège qui s'est réservé le droit de nommer le successeur de Mgr Lachat, le gouvernement du Tessin, et le Conseil fédéral. Le *Bund* de ce matin prévoit qu'un nouvel administrateur apostolique sera donné aux paroisses tessinoises dans les mêmes conditions qui avaient été faites à Mgr Lachat. Il serait bien difficile qu'il en fût autrement.

Les funérailles de Mgr l'archevêque de Damiette sont fixées au mercredi 10 novembre. Elles auront lieu dans la chapelle des Saints-Anges, à Lugano.

Bulletin politique

Le duel diplomatique-militaire est plus que jamais engagé entre la Russie et la Bulgarie. La Russie vient d'ajouter un troisième vaisseau aux deux qu'elle avait déjà envoyés menacer Varna. Que font-ils là? On ne sait, mais toutes les puissances laissent faire. Jusqu'à l'Angleterre, dont les journaux officiels déclarent que le sort de la Bulgarie ne l'intéresse pas; c'est, disent ces journaux, à l'Autriche seule qu'il appartient de veiller sur les empêtrements de l'ambition moscovite en Orient.

Le général Kaulbars fait toujours le rodomet. Il envoie un ultimatum à la Régence pour protester contre les violences dont les sujets russes seraient l'objet en Bulgarie. La Régence, qui n'a pas connaissance de ces violences, s'adresse au général Kaulbars le priant de lui donner quelques renseignements qui la mettent sur la trace des introuvables victimes. Le général russe ne daigne pas répondre, mais se plaint plus vivement que jamais. La Régence alors se tourne vers ses préfets, les suppliant de prendre des mesures pour que personne ne touche à l'un des cheveux des protégés du czar.

Un autre jour, le général Kaulbars revient à la charge pour réclamer la libération des officiers qui ont renversé le prince Alexandre. Cet intérêt porté à des militaires qui ont arrêté leur souverain est pour le moins singulier. Mais passons. L'agent russe ne comprend pas qu'on ne lui ait pas encore obéi. En désespoir de cause, la Régence a fini par céder et une dépêche qu'on trouvera plus loin annonce la mise en liberté des officiers compromis.

Vous croyez qu'enfin le général russe va être satisfait. Détrompez-vous. Il persiste à ne pas vouloir reconnaître la Sobranié. Il ne reconnaîtra pas davantage le choix du prince qu'elle pourrait faire. C'est étrange, en vérité. Et cependant que ne fait-on pas, à Sofia comme à Tirnova, pour calmer les rancunes du czar? Les régents, dans leur message, recommandent aux députés de la nation de donner pleine satisfaction à la

Russie. Ils vont donner leur démission, et l'on annonce que la Sobranié les remplacera par un gouvernement provisoire pris dans tous les partis. La Russie aura donc des émissaires dans la place. Cela ne paraît pas lui suffire.

Le choix du prince est prochain, et la Sobranié ne demande pas mieux que de connaître le candidat de la Russie, pour le nommer. Mais la Russie a jusqu'ici refusé de le faire connaître. On annonce cependant qu'elle a fait sonder la cour de Danemark pour obtenir l'acceptation du prince Waldemar, candidat très habilement choisi, puisqu'il est apparenté avec les familles souveraines d'Angleterre et de Russie. Le czar voudrait-il, en se montrant aussi intraitable, arracher à la Bulgarie, comme on l'a dit, deux concessions importantes: le ministère de la guerre confié à un général russe; les principaux grades de l'armée livrés à des officiers russes. Quelles que soient les exigences d'Alexandre III, la Sobranié sera bien forcée de les subir, puisque aucune puissance européenne ne vient à son secours dans ce terrible tête à tête avec le czar.

Nouvelles fédérales

Rachat du Nord-Est. — Le département fédéral des chemins de fer déclare qu'il n'a ni conclu d'arrangement ni communiqué à personne, sauf au Conseil fédéral, ses propositions et ses vues au sujet du prix du Nord-Est ou des autres conditions de rachat.

Postes. — Nous recevons de la Direction générale des postes la communication suivante:

Les douanes françaises confisqueront dorénavant, sans exception, tous les objets entrant en France sous de fausses marques de fabrique (objets fabriqués à l'étranger qui portent soit la marque, soit le nom d'un fabricant français, soit l'indication du nom ou du lieu d'une fabrique française).

Sociétés d'assurances. — Le Conseil fédéral a fixé le droit d'Etat à payer par les compagnies d'assurance à un pour mille sur les primes perçues en Suisse; toutefois le droit minimum ne peut pas être inférieur à 20 francs.

Nouvelles des cantons

Première messe. — On nous écrit de Sion:

Nous apprenons que notre compatriote, M. Augustin de Preux, de Venihône, docteur en philosophie et élève du célèbre Collège germanique-hongrois à Rome, a été ordonné prêtre le 28 courant et a dit sa première messe à l'église de Saint-Pierre à Rome le jour de la Toussaint.

Essai de landsturm. — Les Sociétés de tir de Zurich et des environs ont pris l'initiative d'un exercice complètement nouveau. On veut se rendre compte des services que peut rendre un bataillon du landsturm. Dimanche, des tireurs de tous les âges, au nombre de 5 à 600, se sont réunis

en civil, chacun portant son arme de préférence, sur l'Allmend de Wollishofen, et se sont formés en bataillon sous le commandement du major Stutz. On a choisi quatre capitaines, ainsi que les chefs de pelotons et de sections. La troupe, ainsi formée, a tiré à balles sur des mannequins mouvant représentant l'ennemi. Chaque homme a reçu quinze cartouches.

On attend avec beaucoup de curiosité les résultats de cette manœuvre nouvelle. Elle fournira évidemment la preuve de ce que pourront faire à l'occasion les bataillons du landsturm pour la défense de la patrie.

L'incendiaire d'Yverdon. — M. le juge de paix du cercle d'Yverdon informe les journaux que plusieurs des détails des correspondances que nous avons reçues d'Yverdon sont inexacts. Schaffert n'a été soumis à aucun régime exceptionnel en ce qui concerne la nourriture; il n'a pas tenté de se suicider et les trouvaillés se rapportant à l'assassinat de M. sont de pure fantaisie.

Notre correspondant nous écrit qu'il s'était fait l'écho d'un bruit fort répandu dans tout le public d'Yverdon. L'autorité, ajoutait-il, aurait dû s'y prendre plus tôt pour empêcher de telles légendes de se propager. Au reste, dans toute cette affaire, on a procédé avec une lenteur incroyable. L'incendiaire, bien que surpris en flagrant délit, a été laissé en liberté un certain temps.

Une inauguration. — Samedi, la Compagnie du nouveau chemin de fer Pont-Vallorbes a inauguré solennellement cette nouvelle ligne. Le train parti de Lausanne en plein brouillard a trouvé à Vallorbes un magnifique paysage ensoleillé. La ville a offert une collation aux invités, que deux convois ont transportés ensuite au Pont.

Le train, raconte la *Gazette de Lausanne* dans un style imagé, le train file sur la rive droite de l'Orbe, puis s'engage dans le défilé des Epouais, flant sous bois. Des bois de hêtres charmanis; l'automne les a colorés de jaune et de rouge, dans toutes les nuances; c'est une variété infinie de couleurs, allant du blond pâle au rouge pourpre. Sur ce fond multicolore, les sapins noirs se détachent en tons vigoureux. Les rayons du soleil, jouant dans les branches, éclairent la forêt avec des chatouillements de lumière d'une grâce merveilleuse, en font comme un immense bouquet qui tapisse la montagne jusqu'au pied des rochers.

La voie est à forte pente et à courbes de petit rayon, un vrai chemin de fer de montagne. On passe le tunnel. Voici le lac Brenet, puis la gare du Pont et le village, au bord du lac de Joux. Un trajet d'une demi-heure.

Le bâtiment de la station, les grands hangars de la Société des glaces, la cantine, les maisons du village, tout est pavoisé, couvert de fleurs et de guirlandes de verdure. Des jeunes filles en robe blanche avec l'écharpe verte, distribuent des décorations: un rameau de sapin dans un nœud de rubans, rouge et blanc. On se forme en cortège, un piquet de gendarmerie en tête, la fanfare et, suivant, la longue colonne des invités, grossie d'une foule de curieux accourus du Sentier, du Lieu, de l'Abbaye, de tous les hameaux de La Vallée.

Dépêches télégraphiques

BALERNA, 1^{er} novembre.

Monseigneur Lachat a rendu son âme à Dieu ce matin, vers 7 heures et demie. Les funérailles auront lieu à Lugano le 10 courant.

COIRE, 1^{er} novembre.

La ville de Coire avait à élire hier son président de commune. Le candidat des libéraux, M. Gelzer, est élu par 629 voix sur 1039 votants.

M. le lieutenant-colonel Risch a obtenu 398 voix, bien que les conservateurs n'eussent pas proclamé officiellement de candidature.

TINORVA, 1^{er} novembre.

Le message de la régence a été lu par M. Stambouloff. Ce document fait l'histoire des événements, il constate la tranquillité du pays; il engage les députés à élire un prince qui vovera sa vie et ses intérêts à la liberté, à l'indépendance de la patrie.

L'assemblée a nommé son bureau. La vérification des pouvoirs durera deux jours. L'élection du prince se fera au milieu de la semaine.

TINORVA, 1^{er} novembre.

La Sobranié continue ses travaux. Gronieff et Bendreff, les chefs de la révolution du 21 août ont été remis en liberté.

SAINT-PETERSBOURG, 1^{er} novembre.

Les journaux russes disent que l'ouverture à la Sobranié est une nouvelle démonstration antirusse: le *Novoie Vremia* conseille de rompre les relations. Suivant ce journal le temps des paroles est passé, celui d'agir est venu.

LONDRES, 1^{er} novembre.

Le *Daily Telegraph* dit que l'Angleterre ne lèvera pas un doigt pour empêcher une occupation russe en Bulgarie. C'est une affaire qui concerne avant tout l'Autriche, mais chaque pas de la Russie vers le Bosphore recule le moment de l'évacuation de l'Egypte par les Anglais.

Le *Daily Telegraph* croit que le premier acte du drame joué actuellement finira par une embassade de la Russie et de l'Allemagne et par une solide installation de l'Angleterre en Egypte.

ROME, 1^{er} novembre.

Le gouvernement chinois enverra à la fin de décembre un personnage important

pour notifier au Pape la majorité de l'empereur et présenter à Sa Sainteté les hommages de l'empereur et de la famille impériale.

NEW-YORK, 1^{er} novembre.

De nouveaux tremblements de terre ont eu lieu hier soir à Charleston, Columbia et Summerville.

Dernières dépêches

Londres, 2 novembre.

Le gouvernement anglais a donné à la Bulgarie le conseil de se soumettre sans conditions, afin d'éviter l'occupation russe.

Il rejette la responsabilité de la situation sur les signataires du traité de Berlin.

Relativement à la question égyptienne, le cabinet suivra la ligne politique actuelle, en vue de maintenir la sécurité publique en Egypte.

Paris, 2 novembre.

La République française annonce que

la démission de M. Baihaut, ministre des travaux publics, est acceptée.

Son successeur sera nommé aujourd'hui.

Vienne, 2 novembre.

Le prince Waldemar déclinera, assure-t-on, le trône de Bulgarie.

Trois vaisseaux et neuf canonnières russes ont quitté Sébastopol, allant à Varna.

Saint-Petersbourg, 2 novembre.

Selon avis du *Monteur officiel*, le général Kaulbars, avec l'agrément de l'empereur, a fait savoir au gouvernement bulgare que, à la première violence commise envers des sujets russes, le général quitterait la Bulgarie avec tous les agents de la Russie.

Berne, 2 novembre.

Une dépêche de France annonce que des rochers éboulés près du tunnel de Saint-Sulpice, sur la ligne franco-suisse, interceptent les communications.

En attendant le dîner, on se promène ainsi à travers le village du Pont et jusqu'aux Charbonnières, sous les arcs de triomphe et les guirlandes.

La Revue décrit ainsi le cortège :
En tête viennent 10 gendarmes en grande tenue, les drapeaux de la Chorale du Sentier, de l'Harmonie du Brassus et des Glacières; la fanfare, très nombreuse, joue ses meilleures marches; puis viennent les demoiselles d'honneur, la députation aux Chambres fédérales, représentée par MM. Paschoud et Cavat, M. Cornaz, conseiller d'Etat de Neuchâtel, le bureau du Grand Conseil, et M. Thélin, son président; le conseil d'Etat vaudois, auquel ne manque que M. Debonnevillle, les représentants de la Suisse-Occidentale, du Pont-Vallorbes, de la Banque cantonale vaudoise, de la Société des glacières, les municipalités des trois communes de la Vallée et de Vallorbes, la presse, les conseils communaux et une foule d'autres invités.

Ce défilé a duré 30 minutes. Il a été suivi d'un banquet auquel ont pris part 500 convives. Comme on le devine, de nombreux toasts ont assaisonné ce repas.

La journée s'est terminée par une brillante illumination de la vallée, du lac et de la montagne.

Les récits de nos confrères vaudois ne nous parlent pas de cérémonie religieuse. Tout est dû, paraît-il, au génie humain, et la vapeur n'a rien à voir avec la création!

Petite chronique des cantons

Dans la nuit de lundi à mardi des voleurs se sont introduits dans le bureau de poste de Prilly près Lausanne et ont enlevé une caisse contenant une centaine de francs, deux montres dont une en or, des timbres-poste, plus un revolver et une paire de bottines. Les voleurs ont pénétré dans le bureau en brisant une vitre.

— Jeudi, trois jeunes garçons de Lausanne, âgés de 11 à 14 ans, s'étaient rendus dans l'après-midi à Chamblandes et s'étaient établis au bord du lac où ils firent du feu. Ils s'étaient procuré de la poudre qu'ils tenaient dans une bouteille. Les petits imprudents jetèrent un peu de cette poudre dans le feu; les flammes gagnèrent malheureusement la bouteille qui fit explosion. Les trois enfants ont été atteints au visage par les débris. L'un d'eux a été si grièvement blessé qu'on dut le transporter à l'hôpital cantonal; il est probable qu'il perdra la vue.

Nouvelles de l'étranger

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 30 octobre.

Une élection sénatoriale. — Une question ministérielle. — La messe du Saint-Esprit. — Succès des facultés catholiques. — Bibliographie. — Bourse.

Vous savez que le tirage au sort a attribué au département de la Loire le siège sénatorial laissé vacant par la mort de M. de Carayon-Latour. Ce département est un de ceux où les conservateurs peuvent engager la lutte avec de sérieuses chances de succès. Au mois d'octobre dernier, deux conservateurs ont réussi à passer et il s'en est fallu de très peu que les autres l'emportassent; on paraît donc décidé à avoir un candidat antirépublicain.

Aucun choix n'a encore été fait, mais il paraît probable qu'on prendra un des candidats d'octobre et vraisemblablement celui qui aura le plus approché de la majorité. Le choix ne

sera d'ailleurs rendu public qu'après l'élection des délégués sénatoriaux, parce que la composition de ce corps électoral pourra donner, à cet égard, des indications utiles.

La commission de l'armée a tenu hier une séance qui n'a pas duré moins de quatre heures et qui a été tout entière consacrée à discuter l'article 47 du projet du général Boulanger.

Cet article porte que les jeunes soldats qui, au moment de leur incorporation, produiront un certificat constatant qu'ils ont reçu l'instruction militaire préparatoire pourront être renvoyés en congé illimité dans leurs foyers après deux années de présence sous les drapeaux. Le certificat devra être délivré, par une commission mixte où l'élément militaire sera prépondérant.

Un long débat s'est engagé au cours duquel trois systèmes ont été défendus.

1° Le système du général Boulanger que nous venons de rappeler.

2° Un système consistant à n'accorder aucune réduction de service et à astreindre également tous les jeunes gens à un service de trois ans.

3° Un système admettant, comme celui du général Boulanger, une réduction de service d'une année; mais avec cette différence que cette réduction serait accordée, non aux jeunes gens ayant reçu l'instruction militaire antérieurement à l'incorporation, mais à ceux désignés par le tirage au sort effectué entre tous les jeunes gens justifiant au bout de deux ans d'une instruction militaire suffisante.

Le système du ministre et celui de l'égalité absolue ont été rejetés. C'est le troisième système qui a été adopté à une forte majorité.

La Commission a toutefois maintenu le principe de l'organisation militaire préparatoire prévue par le projet du ministre.

La messe du Saint-Esprit pour la rentrée des cours de l'Institut catholique, à Paris, aura lieu, le jeudi 4 novembre à neuf heures précises, en l'église des Carmes, rue de Vaugirard, 70.

Mgr l'archevêque de Paris célébrera la messe et prononcera l'allocution d'usage, qui sera suivie de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Malgré la guerre déloyale faite aux Facultés catholiques, elles obtiennent d'importants succès. Pour la Faculté de droit à Paris, les chiffres peuvent supporter la comparaison avec la statistique de la plupart des facultés de l'Etat en province. Pour les lettres et les sciences, ils seraient même supérieurs aux chiffres de la plupart de ces facultés si, dans les statistiques officielles, on ne confondait les candidats provenant des facultés libres avec ceux des facultés de l'Etat, à cause de la communauté de l'examen. Sans doute, les facultés de lettres et de sciences, autrefois désertes en province et fréquentées à Paris seulement par des amateurs, sont aujourd'hui très peuplées d'étudiants, grâce aux bourses de licence et d'agrégation qu'on a multipliées à coups de millions. Mais ce grand effort, qui a tant contribué à grossir le budget de l'enseignement supérieur, a été fait précisément en vue de tuer l'enseignement libre par une concurrence écrasante, et il n'a réussi qu'à tripler le nombre des gradués que les facultés libres font recevoir chaque année.

Le livre nouveau de M. A. Bardoux: *La Bourgeoisie française, 1789-1848*, est une étude intéressante de la famille bourgeoise ancienne et moderne, dans sa vie privée et publique, avec ses aspirations, ses goûts, ses croyances, ses qualités et ses défauts. On pressent assez l'intérêt extrême de cette reconstitution qui embrasse la période comprise entre la Révolution de 1789, où commence l'apogée de notre bourgeoisie, et la Révolution de 1848, époque de sa décadence.

La liquidation mensuelle a commencé aujourd'hui par la réponse des primes. Les acheteurs sont en bénéfice sur plusieurs valeurs telles que la Banque de France, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit lyonnais, le Crédit mobilier espagnol. La Banque ottomane le 3 %, Portugais, les Chemins de fer portugais et l'Extérieure espagnole. Il est de nouveau question de la conversion de la rente italienne; mais rien ne prouve que le nouveau type de rente imaginé par M. Magliani soit, comme on le prétend, exempt de tout impôt.

Les journaux financiers d'aujourd'hui annoncent une fois de plus l'éclosion prochaine

de diverses émissions internationales. La première sera faite par la Compagnie des Chemins de fer autrichiens, sous le patronage de la maison Rothschild de Francfort, de la Banque de Paris et du Crédit lyonnais.

Les Ordres religieux en Allemagne

La *Volkszeitung* de Berlin, un des organes principaux de la gauche, fait remarquer qu'en 1872 la majorité des députés progressistes s'est prononcée contre la loi relative aux Jésuites et aux Ordres religieux. Elle constate que cette mesure a été « condamnée par les libéraux les plus sérieux. »

Ce journal croit, que de retour en Allemagne, les Jésuites seront plus puissants que jamais parmi une population pleine d'enthousiasme religieux, après une lutte glorieuse. Il déclare que la gauche appuiera la suppression de la loi actuelle, comme de toutes les lois d'exception.

On se rappelle qu'un autre grand organe de la gauche, la *Gazette de Voss*, a promis le concours des progressistes qui, au Reichstag, forment avec le Centre une majorité respectable.

On sait aussi que la loi contre les socialistes est une de celles qui relèvent du Parlement non prussien, mais allemand. On n'aura pas oublié, enfin, que d'après certains organes semi-officiels, M. de Bismarck se bornerait, dans cette affaire, à suivre la majorité des Chambres.

Le septennat militaire allemand

Dans sa prochaine session, le Reichstag aura probablement à s'occuper du renouvellement du septennat militaire. Le septennat actuel ne finit que le 1^{er} mars 1888; mais on ne voudra pas retarder la décision sur le renouvellement jusqu'à la session d'hiver 1887-88, parce que, au cas où la loi ne serait pas adoptée par le Reichstag, on n'aurait plus le temps d'en appeler à la nation pour soumettre le projet de loi à un nouveau Parlement. D'un autre côté, on ne voudrait pas faire de cette question le pivot de l'agitation électorale, comme cela arriverait nécessairement l'automne prochain, si la décision était retardée jusque-là.

Le dernier septennat militaire, qui expira le 31 décembre 1881, fut renouvelé dès le printemps de 1880. On peut donc admettre que cette question politique sera une des plus importantes de la prochaine session, sans qu'il soit nécessaire alors d'en chercher les motifs dans de nouvelles complications européennes.

Aujourd'hui déjà, certaines feuilles officielles préparent aux débats en lançant un ballon d'essai, annonçant que le gouvernement aurait l'intention de demander au Reichstag un « éternat » au lieu d'un septennat, c'est-à-dire de fixer une fois pour toutes l'effectif de l'armée en temps de paix, en réservant cependant le vote du Reichstag pour le cas où cet effectif devrait être augmenté, par suite de l'accroissement de la population.

Le gouvernement avait fait la même demande au Reichstag en 1874, mais elle fut alors rejetée par la majorité des nationaux-libéraux. Ces derniers prétendent fixer l'effectif seulement pour la durée de la période législative.

La constitution de l'Empire dit que l'effectif de l'armée allemande en temps de paix est fixé jusqu'au 31 décembre 1874 à 1 % de la population, et sera déterminé plus tard par la voie législative.

En admettant que la proportion de 1 % soit maintenue par le Reichstag, il aurait à décider s'il veut prendre pour base le recen-

sement de 1880 ou celui de 1885. Dans le premier cas, l'effectif serait de 452,340 hommes; dans le second, de 468,409, tandis que l'effectif actuel est de 427,274.

Les œuvres sociales à Liège

Les journaux catholiques belges signalent un remarquable rapport historique et statistique de ce qui s'est fait à Liège au point de vue social, rapport dressé par M. Joseph Demarteau, rédacteur en chef de la *Gazette de Liège*, et qu'il vient de publier en brochure.

Dans une quinzaine de chapitres comprenant plus de 50 pages compactes, notre excellent confrère passe en revue les diverses institutions créées à Liège au profit des pauvres et des ouvriers: bureaux de bienfaisance, hospices, institutions économiques, instruction populaire, conférences de Saint-Vincent de Paul, vestiaires, hôpitaux, sociétés ouvrières, patronages ouvriers, maisons de préservation, mariages, etc.

Ces institutions, dont l'auteur du rapport retrace l'histoire, expose les moyens d'action et les résultats, sont toutes d'origine exclusivement catholique.

La plupart existaient déjà, ainsi que beaucoup d'autres qui ont disparu, avant la révolution de la fin du dernier siècle. Celle-ci ruina complètement les unes, au nom de la liberté et de la fraternité, et diminua considérablement le nombre et les ressources des autres.

Ainsi, des 40 hospices liégeois qui se partageaient le soin de remédier aux misères du pauvre, 7 seulement se retrouvèrent debout après l'ouragan révolutionnaire. Le patrimoine liégeois de l'infortuné avait perdu dans la tourmente 80,000 francs de rente, soit un capital de 2 millions. Il n'était pas au bout de ses pertes. Le décret impérial de 1810, en libérant les communes de leurs dettes envers les administrations charitables, dépouilla encore les hospices liégeois de 16 rentes d'un capital de plus de 500,000 francs.

A cette époque, les curés des paroisses faisaient encore partie de droit des bureaux de bienfaisance, parce que, disait l'empereur, « par état, ils sont chargés de connaître les pauvres de leur paroisse et de les secourir, et que la voix générale réclame cette admission de droit comme un bienfait pour les pauvres honteux qui n'osent jamais avoir recours qu'aux curés et aux Sœurs. »

Ce régime chrétien, le libéralisme l'a singulièrement modifié depuis à Liège et dans la plupart des centres. Ici des exclusions formelles, là des tracasseries misérables ont fini par écarter des Comités de charité la plupart des prêtres.

L'exclusion des fidèles a naturellement suivi celle de leurs pasteurs. Elle a fini par atteindre les pauvres eux-mêmes et nous avons assisté, sous le régime de la loi de guerre et de malheur, à ce lamentable spectacle: le patrimoine des pauvres, employé exclusivement à secourir les pauvres eux-mêmes, ou même les gueux plus ou moins aisés, à pousser les autres dans la voie de l'apostasie.

Les diverses œuvres qu'il passe en revue fournissent à M. Demarteau des observations tantôt piquantes, tantôt instructives et toujours pleines d'intérêt.

Une démonstration ouvrière

Dimanche a eu lieu à Charleroi (Belgique) la grande manifestation ouvrière annoncée depuis quelques semaines. Elle comptait 35,000 participants. On y remarquait deux cents drapeaux rouges.

LA

Main sanglante

PAR HENRY CAUVAIN

— Maintenant, en route, dit Patrick; nous sommes débarrassés de ces brigands. Mais comment diable allons-nous descendre ?

— Dégageons d'abord ce pauvre enfant, fit M. Bidache; ils lui ont mis un bâillon sur la bouche.

Patrick s'approcha de Georges, se fit connaître, lui dit qu'ils étaient venus pour le délivrer et que maintenant il n'avait plus rien à craindre. En même temps, il dénoua le mouchoir que Juana avait serré contre sa bouche et qui l'étouffait.

Georges, tremblant de frayeur, se jeta en sanglotant contre Patrick O'Keddy.

— Oh ! j'ai peur !... j'ai peur !... murmura-t-il d'une voix entrecoupée.

— Vous êtes sauvé, fiez-vous à nous, dit M. Bidache en s'approchant de lui. Demain matin, nous vous rendrons à votre sœur.

plombant le vide. Ils gravirent ce toit sur les genoux et sur les mains, en s'aidant des crochets placés de distance en distance par les couvreurs, et arrivés au sommet, ils regardèrent devant eux.

Mais la nuit était si obscure qu'ils n'y purent rien voir. Il leur sembla seulement qu'il devait y avoir, de l'autre côté de la maison, une cour intérieure encaissée dans un carré de constructions. Ils descendirent la pente opposée du toit. A l'extrémité coulait une large gouttière dans laquelle on pouvait se tenir debout.

M. Bidache se pencha avec précaution. Il vit alors qu'un balcon régnait tout autour du cinquième étage de cette maison. Rien n'était plus facile que de se laisser glisser sur le balcon. C'est ce qu'il fit.

Il prit ensuite l'enfant que lui tendit Patrick et bientôt ils furent tous les trois réunis sur cette terrasse extérieure.

— Ouf ! on est mieux ici que dans les gouttières, dit M. Bidache. Maintenant tâchons de voir si nous ne pouvons pas pénétrer dans l'intérieur de la maison.

Ils marchèrent le long de la terrasse et constatèrent que toutes les fenêtres, à l'exception d'une seule, étaient munies de volets soigneusement clos.

Frapper à l'un de ces volets et réveiller les locataires, c'était s'exposer à mettre toute la maison en émoi; car, avec leurs vêtements de rôtisseurs de barrières, déchirés et souillés par la course périlleuse qu'ils venaient de faire sur les toits, ils devaient avoir l'air de deux bandits.

M. Bidache s'approcha de la fenêtre qui n'avait pas de persiennes et l'examina.

— On je me trompe fort, dit-il à Patrick, ou cette fenêtre doit donner sur le palier d'un escalier. Nous allons nous en assurer. Vous avez, je crois, une bague en diamant.

— Oui, je l'ai ôtée de mon doigt et mise dans ma poche.

— Donnez-la moi.

Il fit avec le diamant un trou à l'un des coins du carreau et, passant la main, il tourna l'espagnolette. La fenêtre s'ouvrit.

Alors M. Bidache frota une allumette et avança le bras. Il vit, en effet, devant lui, une rampe qui tournait en s'enfonçant dans l'obscurité.

— Venez, dit-il, et marchez doucement. Patrick le suivit, toujours chargé de son précieux fardeau.

M. Bidache alluma successivement plusieurs allumettes, et ils descendirent l'escalier en faisant le moins de bruit possible.

Arrivés en bas, ils traversèrent un long couloir au bout duquel se trouvait la porte d'entrée. A gauche, un petit écriteau indiquait la loge du concierge.

— Tâchons de ne réveiller personne, dit M. Bidache à l'oreille de Patrick.

Il frota encore une allumette et trouva le bouton de la serrure auquel aboutissait le fil de fer que faisait jouer le cordon du concierge. Il tira ce bouton, la porte s'ouvrit.

M. Bidache en avançant la tête avec précaution sans sortir du renforcement de la porte.

Il était probable qu'à la suite de la chute qu'ils avaient faite du haut d'un toit dans la rue, — bien que ce toit fût peu élevé, — Fil-de-Soie et Trop-de-Chic ne devaient pas être en état de les poursuivre.

Mais la femme avait pu donner l'alarme et le chef de la bande était peut-être venu les rejoindre. Il valait mieux prendre quelques précautions avant de se montrer. La rue où ils se trouvaient était déserte. Ils sortirent de leur cachette et purent lire à quelques pas de là, grâce à la clarté d'un réverbère, cette indication sur une plaque municipale: Rue de la Charbonnière.

M. Bidache, qui avait exploré à plusieurs reprises ce quartier excentrique, savait que cette rue aboutissait au boulevard de la Chapelle, mais il ne crut pas prudent de s'aventurer sur ce boulevard où on pouvait faire une dangereuse rencontre.

Ils remontèrent donc la rue de la Charbonnière, prirent la Goutte-d'Or et débouchèrent sur le boulevard Barbès.

Ils avaient fait quelques pas sur le boulevard, lorsqu'ils aperçurent un fiacre, qui venait vers eux, au pas. Ils appelèrent le cocher, mais il fit des difficultés pour les prendre. Il rentra chez lui son cheval était fourbu et, d'ailleurs, ces clients ne lui inspiraient qu'une médiocre confiance.

La vue d'une pièce d'or que lui montra Patrick fit taire ses hésitations et ses scrupules. M. Bidache lui dit de les conduire d'abord au poste de police qui se trouve boulevard de la Chapelle. (A suivre.)

La colonne a défilé aux cris de: Vive le suffrage universel!

Une délégation reçue à l'Hôtel-de-Ville a lu une adresse exprimant des vœux en faveur du suffrage universel et de l'amnistie.

Le bourgmestre a répondu qu'il transmettrait ces vœux à la législature. Il a ajouté que le gouvernement s'occupait sérieusement de redresser les griefs relevés par l'enquête et a félicité les ouvriers de l'ordre qu'ils ont observé.

L'après-midi et la soirée se sont passés sans aucun désordre.

La conférence du Méridien

La conférence universelle du Méridien a été ouverte à Berlin, le 27 octobre à deux heures, par le ministre de l'instruction publique et des cultes, en présence de MM. de Bötticher, Lucius, Scholz et Friedberg.

Le ministre de l'instruction publique a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir la haute importance de la conférence et a rappelé en termes chaleureux les mérites de son général Bayer.

M. Ibanez (de Madrid), qui a rempli jusqu'à présent les fonctions de président de la commission permanente, a remercié le ministre de l'instruction publique.

M. Förster (de Berlin) a été élu président de la conférence; M. Struve (de Pulkowa, Russie) a été élu vice-président; M. Faye (de Paris) et M. Hirsch (de Neuchâtel) ont été nommés secrétaires.

Les pays représentés à la conférence sont les Etats de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie la Suède et la Norvège, et la Suisse.

A l'issue de la séance, M. Struve, représentant de la Russie, a prononcé quelques paroles rendant hommage à l'empereur.

Le soir, une conférence a eu lieu chez le ministre des cultes.

L'empereur a reçu le lendemain le bureau de la conférence.

L'ouverture de la Sobranié

L'ouverture de la Sobranié a eu lieu le 31 octobre à Tirnova.

M. Stambouloff a lu le message suivant: «Après l'abdication du prince, le gouvernement prit la direction des affaires et consacra ses efforts à maintenir la paix, la tranquillité et la sécurité publique, à conserver la vie, les biens, l'honneur des citoyens bulgares. Son but enfin était de tirer la patrie de la crise résultant du coup d'Etat du 21 août. Le gouvernement a considéré comme l'acte le plus important qui lui incombait la convocation de la Sobranié pour l'élection d'un prince au trône vacant. Malgré les difficultés inhérentes à un régime provisoire, les élections se sont accomplies sans graves incidents et le gouvernement voit avec plaisir aujourd'hui les représentants du peuple réunis dans l'ancienne capitale du royaume bulgare, Etant pleinement persuadé que vous saurez être un prince qui consacrerà sa vie à sauvegarder la liberté et les intérêts de la patrie, qui la conduira la nation dans la voie du progrès, de la grandeur, de la gloire et des destinées historiques, nous déclarons ouverte la grande Sobranié et nous appelons la bénédiction de Dieu sur ses travaux. «Vive la Bulgarie indépendante et libre!»

Ce message est signé Stambouloff, Karavelloff, Moutkouroff.

M. Karavelloff, resté à Sofia, a donné sa signature télégraphiquement.

Une émission d'actions à Londres

La Bourse de Londres vient d'être agitée par un des plus étonnants événements financiers de l'époque. Voici de quoi il s'agit: le monde entier connaît de réputation la fameuse bière noire de la maison Guinness et Cie; fondée en 1759, elle produit environ un million et demi de barils de bière, c'est-à-dire pour soixante millions de francs de liquide par an, ce qui représente pour ses propriétaires un bénéfice annuel d'environ deux millions et demi. Les propriétaires actuels de la brasserie, sir Edward Guinness et son fils, las des affaires, avaient résolu l'an dernier de mettre leur brasserie en vente au prix de 150 millions. Ils ont résolu de demander cette petite somme à la souscription publique et de transmettre leur brasserie à une société par actions dont ils deviendraient les directeurs appointés.

Les souscripteurs sont arrivés en si grand nombre que la maison Barin a dû faire poster un double cordon d'agents de police devant ses portes pour maintenir l'ordre. On a fait le compte des souscriptions, et il se trouve qu'au lieu des 150 millions de francs (6 millions de livres) demandés, le public a apporté 127 millions de livres, soit 3 milliards, 175 millions de francs.

Les Anglais ont refusé, il y a quelque temps, de souscrire une centaine de millions pour la construction du canal de Manchester; ils se sont bien gardés d'apporter leur argent aux canaux de Suez et de Panama; ils offrent plus de 3 milliards à la brasserie Guinness!... C'est l'apothéose de la bière.

Un bureau du travail à Londres

Depuis plusieurs années, on se préoccupait à Londres d'établir un bureau de placement gratuit, une sorte de Bourse libre du travail, où les ouvriers de toutes les professions pourraient s'adresser pour trouver de l'occupation; et, pendant que les hommes influents et bien intentionnés qui, sans autre souci que celui de faire œuvre utile et désintéressée en faveur et au profit de leurs concitoyens, en sont encore à chercher les moyens de réaliser ce projet, la ville d'Egham a déjà pris les devants dans ce même ordre d'idées. Un bureau de travail y fonctionne avec succès depuis le 1^{er} février 1885. Du 1^{er} septembre de l'année dernière à la fin de septembre de cette année, sur 374 demandes d'ouvrage, le bureau a pu satisfaire à 325. 17 autres ont été ouverts en différentes villes, à l'instar de celui d'Egham, et l'on a proposé d'établir entre eux une affiliation, devant permettre de porter la migration du travail, des points où il est offert sans succès, sur ceux où il est demandé également en vain. Les frais d'établissement et d'entretien de chacun de ces bureaux n'atteignent pas huit livres sterling par an (200 francs).

Les Français au Sénégal

Le ministre de la marine a reçu une dépêche du Sénégal, en date du 27 octobre, annonçant que le chef Latdior et 88 guerriers ont été tués après un combat acharné où les Français ont eu seulement 2 sénégalais morts et 12 blessés. La pacification du Gayor est maintenant complète.

Canton de Fribourg

Il y a déjà plusieurs mois, nous avons recommandé une souscription, dont M. le curé Ruedin, à Fleurier, avait pris l'initiative pour l'acquisition d'une cellule suisse dans l'hospice que le Comité des pèlerinsages de la pénitence fait ériger à Jérusalem. Nous avons aussi publié une partie des listes de cette souscription.

M. le curé Ruedin a persévéré dans son entreprise et est parvenu à réunir la somme nécessaire, qui est de 700 fr. Le Pèlerin donne, dans son numéro du 1^{er} novembre, la liste complète des souscripteurs, en tête desquels est Mgr Mermillod, le chef vénéré du diocèse. Tous les cantons romands et plusieurs cantons allemands ont fourni des souscripteurs.

La cellule suisse portera le titre de Notre-Dame des Sept Douleurs. Désormais, deux pèlerins suisses pourront y trouver l'hospitalité pendant la durée de leur séjour à Jérusalem. Nous disons deux pèlerins, parce que la dimension des cellules permet d'y héberger deux personnes.

Maintenant que la cellule suisse est acquise, il reste à la meubler. C'est, sauf erreur de notre part, une somme de 360 fr. qui est nécessaire pour l'acquisition de deux lits et du reste de l'ameublement. M. le curé Ruedin s'occupe de mener à bonne fin ce complément de sa pieuse entreprise, et fait de nouveau appel, dans ce but, à la générosité des catholiques de la Suisse, et plus spécialement des catholiques de langue française.

Pour charmer ses loisirs, le correspondant fribourgeois du National s'est mis à cultiver la légende de l'hospitalité qui existe entre MM. les conseillers d'Etat Python et Théraulaz. Nous lui laisserions cette satisfaction et respecterions ses illusions, si du moins il rapportait des faits exacts.

Mais il n'en est rien.

Il nous raconte qu'à peine M. Python nommé au conseil d'Etat, M. Théraulaz s'est empressé de prendre un congé pour laisser son jeune rival commettre des sottises. M. Python n'y a pas manqué. La première sottise qu'il a faite a été le dégommeage de M. Repond; il allait en commettre une plus grave encore en faisant nommer M. Heimo syndic de la ville de Fribourg. M. Théraulaz a vu alors que les choses se gâtaient tout à fait. Il est accouru et, grâce à lui, c'est M. Aeby qui a été nommé à la syndication de Fribourg.

Voilà la légende. Elle est contredite par les faits matériels.

M. Théraulaz, fatigué par les deux

sessions du Grand Conseil et des Chambres fédérales, a, sur l'avis de son médecin, demandé au mois de juillet un congé illimité. Il était entendu que ce congé durerait tout au moins jusqu'aux premiers jours d'octobre. Ainsi, le congé date d'une époque où l'on ne pouvait prévoir ni la mort de M. Fournier, ni la nomination de M. Python.

M. Théraulaz a interrompu sa villégiature un seul jour pour assister à l'enterrement de M. Fournier. Il a profité de la présence d'un grand nombre de députés pour poser la candidature de M. Python en la leur recommandant chaleureusement. M. Fournier, sur son lit de mort, avait exprimé le même vœu, et l'on sait les liens d'affection qui l'unissaient à M. Théraulaz.

M. Théraulaz est revenu, encore pour un jour, des Petits-Bains, afin de prendre part à la nomination d'un conseiller d'Etat. Ce jour-là encore, il s'est fait le patron de la candidature de M. Python, ce qui nous autorise à croire qu'il en avait moins peur que le correspondant du National.

Le dégommeage de M. Repond s'est fait le 25 septembre; M. Python rendait ce jour-là des arrêts avec son tribunal au grand scandale du Confédéré. Il n'est entré en fonctions que le lundi 11 octobre, soit 17 jours après.

La nomination de M. Aeby au poste de syndic de la ville de Fribourg a été faite par le conseil d'Etat dans la séance du 19 octobre, M. Python présent. Mais M. Théraulaz était encore en villégiature à cette date-là. C'est par notre journal qu'il a eu connaissance, aux Petits-Bains, de la nomination intervenue en son absence. La première séance du conseil d'Etat à laquelle M. Théraulaz ait pris part est celle du vendredi 22 octobre.

On voit ce qui reste de la fable, fort bien inventée du reste, et très joliment racontée, dont le National a cru pouvoir orner ses colonnes.

Voici s'ouvrir une campagne contre le clergé du canton de Fribourg.

Nous avons vu, l'autre jour, des journaux radicaux s'attaquer à un prêtre bien méritant, à un prédicateur très apprécié de nos populations. Puis les feuilles qui l'avaient calomnié se sont refusées à lui rendre justice, malgré le témoignage très formel du conseil paroissial de Romont, malgré la notoriété publique, malgré la démarche des dames de Romont, qui ont tenu à lui exprimer leur satisfaction et leur reconnaissance en lui offrant, au moyen d'une souscription générale, un cadeau de souvenir.

Voici maintenant que le Bien public entre à son tour dans la mêlée, non pour prendre à partie tel ou tel prêtre en particulier, mais pour signaler au mépris des populations le plus grand nombre, on peut même dire l'unanimité morale du clergé fribourgeois.

Si nous en croyons l'organe de la modération, le clergé de notre canton serait divisé. La plus grande partie des ecclésiastiques se seraient laissés détourner de leur devoir par des considérations d'ordre secondaire; ils auraient gravement manqué à leur mission de pasteurs des âmes en se faisant les instruments d'une poignée d'intrigants qui cherchent à exploiter les sentiments religieux du peuple catholique.

Certes, l'accusation est grave, et l'on ne peut sans frémir songer à la situation qui serait faite aux populations du canton de Fribourg le jour où il y aurait dans les paroisses des prêtres tels que nous les dépeint le Bien public.

Mais, heureusement, le journal des radicaux modérés a calomnié notre clergé. Loin d'être divisé, il est au contraire parfaitement uni, étroitement serré autour de ses supérieurs, autour du chef du diocèse. On le voit empressé d'obéir, je ne dirai pas aux ordres, mais aux désirs mêmes du Vicaire de Jésus-Christ. C'est dans cette obéissance sans borne au Pape, dans cette soumission filiale à l'évêque, que se trouve le lien de l'union si étroite qui groupe si intimement l'unanimité morale des prêtres fribourgeois.

Tel n'est pas cependant l'avis du Bien public, qui ne craint pas de marquer deux groupes au sein du clergé: d'un côté ceux qui obéissent à l'évêque, et de l'autre ceux qui se mettent en révolte contre son autorité pour suivre des inspirations et des directions émanées d'une source incompétente, d'un centre qui n'a et ne peut pas avoir de juridiction.

Et voilà ce qu'on ose écrire. La moitié ou les trois quarts du clergé en révolte; un évêque impuissant ou aveugle, qui ne veut pas ou ne sait pas s'apercevoir des atteintes portées à son autorité; voilà le tableau que nous fait le Bien public de la situation ecclésiastique du canton de Fribourg! Où vent-on en arriver par de pareilles impostures? Le clergé vous gêne-t-il donc tant dans vos accolades avec la franc-maçonnerie, pour que vous essayiez aussi péremptoirement de miner son autorité morale, de ruiner son prestige devant nos populations?

Nous ne sommes pas surpris de cette guerre déclarée au clergé fribourgeois. Cela devait arriver. C'était la conséquence inévi-

table et prévue des alliances du Bien public avec le radicalisme.

Mais quand, pour tirer sur nos prêtres, on se déguise en conservateur, quand on se prétend catholique, tout en souffletant un clergé pieux, zélé, soumis à la discipline ecclésiastique, c'est trop fort. Une protestation indignée doit s'élever de toutes les poitrines.

De toutes les attaques auxquelles le clergé a pu être en butte depuis des années, il n'en est point qui égale celle du Bien public en gravité et en audace.

Incendie. — Jeudi vers 9 1/2, du matin, une maison appartenant à M. Wydder et habitée par M. Thalman, lucernois, a été la proie des flammes à Berg (Singine). Toutes les récoltes (paille, foin, pommes de terre) sont perdues. Mobilier et bétail ont pu être sauvés. Le feu a, dit-on, commencé dans la cheminée de la cuisine.

Végétation. — Samedi, un de nos abonnés de Marly nous a apporté quelques fraises arrivées à parfaite maturité et cueillies sur sa propriété.

Ecole d'agriculture à Lausanne. — Il sera donné à Lausanne pendant l'hiver 1886-1887 un enseignement agricole élémentaire, approprié aux jeunes gens de la campagne et portant sur toutes les branches dont l'enseignement est utile à l'agriculture. Les jeunes gens qui désirent suivre les cours en qualité d'élèves devront être âgés de 16 ans au moins. Ils se feront inscrire avant le 3 novembre, chez M. Bieler, directeur, ou au département de l'instruction publique à Lausanne.

Les cours sont gratuits et le programme détaillé des cours est expédié gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Les autorités communales et les particuliers sont informés que le dernier terme pour la remise des bons de transport et de fourrages ainsi que des comptes relatifs au rassemblement de troupes de septembre dernier est fixé irrévocablement au 15 novembre.

Cette remise ainsi que celle des objets laissés ou perdus par les troupes dans les cantonnements doit être faite au bureau du soussigné.

Commissariat cantonal des guerres.

FAITS DIVERS

Le cuisinier de l'Hôtel du Commerce, à Thionville, se disposait, vendredi dernier, à tuer un pigeon, lorsqu'il remarqua sur une plume de l'aile la marque d'un timbre. Il remit le volatile entre les mains d'un commissaire de police qui se trouvait par hasard à l'hôtel. En examinant l'oiseau avec soin, on finit par découvrir une dépêche cachée dans un tuyau de plume attaché à une plume de la queue. C'était une dépêche chiffrée adressée par le gouverneur militaire de Metz au gouverneur de Würzburg. M. Schmidt, propriétaire de l'Hôtel du Commerce, avait acheté ce pigeon au marché, il y a environ quatre semaines. Le pigeon a été renvoyé à Metz avec la dépêche qu'il portait.

Chronique scientifique

La cocaïne

Depuis la plus haute antiquité, les hommes versés dans l'art de guérir se sont occupés des moyens capables d'adoucir les douleurs provoquées par les opérations chirurgicales.

Il existait, dit-on, chez les Egyptiens une certaine pierre, appelée pierre de Memphis, qui, broyée avec du vinaigre, formait un onguent produisant une certaine insensibilité. Pendant le moyen-âge on se servait dans ce but de plantes narcotiques, en particulier de la mandragore. Mais les résultats ainsi obtenus ne sont pas à comparer à ceux que l'on retire aujourd'hui de l'emploi des gaz et des liquides anesthésiques.

C'est à la chimie que l'on doit ces brillantes et utiles découvertes.

Pristley, en 1776, découvrit le protoxyde d'azote, fréquemment employé aujourd'hui dans l'art dentaire.

En 1840, Valérius Cordus, traitant de l'alcool par de l'acide sulfurique et distillant le produit, obtint un liquide très volatil, doué d'une odeur caractéristique toute particulière et jouissant des propriétés anesthésiques les plus accusées: ce liquide étrange est l'éther.

Au commencement de ce siècle, en 1831, Soubeiran et Liebig distillant de l'alcool avec du chlorure de chaux ont obtenu un liquide incolore, très mobile, d'une odeur éthérée des plus suaves, c'est le chloroforme.

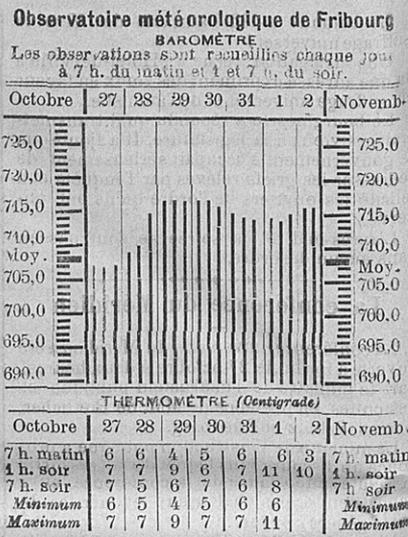
Ces corps constituent ce qu'on appelle en médecine les anesthésiques généraux, c'est-à-dire que sous leur influence, l'organisme tout entier se trouve dans l'insensibilité la plus complète; on s'est longtemps demandé s'il ne serait pas possible de préparer un anesthésique local, un corps provoquant l'insensibilité d'une partie déterminée de l'organisme. Les efforts des chimistes étaient vains, lorsqu'en 1833, MM. Compard, Bordenave et Laborde, en France, signalèrent l'insensibilité de la muqueuse oculaire, obtenue par l'application de la cocaïne.

La cocaïne est un alcaloïde extrait de la coca.

ou feuille du cocaïer. Le cocaïer est un charmant arbuste appartenant aux linées, famille très voisine des caryophyllées. Les Indiens l'appellent koka ou « plante par excellence ». Le cocaïer a une réputation fort ancienne. Les Incas le vénéraient d'une manière toute particulière; ils le réservaient pour les grandes solennités religieuses; ils en brûlaient les feuilles sur l'autel du Soleil. Les prêtres et les nobles pouvaient seuls en faire usage. Actuellement son emploi s'est généralisé. Les indigènes mâchent les feuilles du cocaïer, mélangées à des cendres de bananier, comme un marin le ferait d'une chique; ils peuvent ainsi, assure-t-on, vivre plusieurs jours sans manger et supporter de grandes fatigues. Le docteur Moreno, dans un voyage qu'il fit aux Antilles, raconte un fait curieux. Son guide allait à pied et portait tout le bagage; il pouvait rester plusieurs jours et plusieurs nuits sans absorber la moindre nourriture; c'est qu'il mâchait continuellement des feuilles de cocaïer, qui, semblait-il, lui tenaient lieu de nourriture. Les expériences physiologiques que l'on a faites à ce sujet sur des chiens, ne semblent pas confirmer cette hypothèse. Il est avéré que des chiens nourris de coca ne supportent pas une privation de nourriture plus prolongée que des chiens livrés à l'inanition forcée. Il est possible que le principe actif des feuilles du cocaïer ait plus d'effet

sur l'organisme de l'homme que sur celui du chien, ce qui cependant n'a pas été scientifiquement démontré. Il est préférable d'admettre que le jus de la coca exerce une influence locale sur la muqueuse de l'estomac; elle en supprime la sensibilité, elle fait ainsi disparaître cette sensation particulière que chacun connaît, la faim. Ces faits intéressants ont engagé les chimistes à rechercher quel pouvait être le principe actif de la coca. En 1859 déjà, un chimiste de Göttingue, Niemann, est parvenu à l'isoler; il l'a appelé cocaïne. C'est un alcaloïde, c'est-à-dire un dérivé de la pyridine. Sa constitution chimique n'est pas connue; elle forme cependant des sels bien cristallisés, ressemblant à du sucre en poudre. Quelque effort qu'aient fait les chimistes, il ne leur a pas été possible de reproduire artificiellement cet alcaloïde important. Il y a quelques semaines, MM. Calmel et Ganin, recherchant cette synthèse, sont arrivés à préparer un corps isomère qui s'est trouvé être l'isotropine, ce qui ferait voir que la cocaïne doit être rangée dans le groupe du dipyrildyle. L'application de la cocaïne est une des plus importantes en médecine; on l'emploie en oculistique et dans les maladies du larynx; elle provoque l'anesthésie locale de ces organes, effet extraordinairement favorable au succès

de l'opération; car, supprimant la douleur, elle permet l'immobilité complète du malade. Son action générale sur l'organisme, par un usage continu et immodéré, peut être comparée à celle de l'alcool, de la nicotine, de l'opium; elle amène la déchéance physique et intellectuelle, elle engendre l'abrutissement. V.
M. SOUSSENS, Rédacteur
Drap des dames, double largeur (garanti pure laine), à 1 fr. 75 la demi-aune ou 2 fr. 95 le mètre, est expédié en mètres seuls, coupons de robes, ou en pièces entières franco de port à domicile par Oettinger et Cie, Centralhof, Zurich. P.-S. Envoi de collections d'échantillons et de gravures haute nouveauté sur demande gratis. (O. 562)
Demande de place
Une bonne cuisinière connaissant tous les travaux d'un ménage ainsi que les deux langues désire se placer le premier décembre. Adresser les offres à M^{me} Romaine Brailard, à la cure de Saint-Loup. (O. 742)



Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C^e Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

Plusieurs professeurs d'Universités, et des centaines de médecins distingués ont fait des expériences avec les Pilules suisses du pharmacien Brandt et les ont recommandées comme un remède agréable, sûr et inoffensif. Ceci devrait suffire à convaincre ceux qui ont encore des doutes sur l'efficacité de cet excellent remède de famille. Exiger les vraies Pilules suisses, qui portent le nom de R. Brandt. 1 fr. 25 la boîte dans les pharmacies. (O. 540)

SAVONS
DANS TOUTES
LES PHARMACIES
CONTRE LES
MALADIES DE LA PEAU
(O. L. 199 G.) (O. 132)



Filature de lin Burgdorf
Filature à façon de lin, de chanvre et d'étoques. La matière est filée dans toute sa longueur. Ouvrage soigné. — Prompte livraison du fil. — Sur demande on se charge du tissage. (H. 2762 Y.)
DÉPÔTS:
Chez M. Eug. Wäber, à Bulle; M. Dougoud-Ayer, à Romont; M. Fred. Givel, sellier, à Payerne; M^{me} C. Stock-Presset, à Morat; M^{mes} Sœurs Giangier à Estavayer; M^{mes} Sœurs Stillhard, rue de Lausanne, (ancien magasin Majoux à Fribourg). (O. 672/538)

Une personne d'âge mûr désire se placer comme cuisinière ou pour tout autre ouvrage de ménage dans une maison soignée. S'adresser à M^{me} Orell, Fussli et Cie, à Fribourg. (O. 743)

UNE INSTITUTRICE
qui possède son diplôme désire donner des leçons d'allemand. S'adresser à M^{me} Orell, Fussli & Cie, à Fribourg. (O. 744/598)

FONDS PUBLICS
Achat et vente de toutes valeurs: actions, obligations, titres hypothécaires, valeurs primes.
(O. 730/585)
Ch. Biadi,
ancien hôtel Zehringen.

MALADIES DE L'ESTOMAC
ET DES
INTESTINS
ATTESTATION
Depuis six mois je souffrais d'un fort catharre de l'estomac et des intestins, accompagné de ténisme (forte constipation), selles sanguinolentes, mal de ventre, flatuosités (vents), maux de tête et d'oreilles, haleine forte, etc.
Après avoir suivi sans succès le traitement de plusieurs médecins je me suis adressé par lettre à M. Bremicker, médecin praticien, Glaris, qui m'a guéri en peu de temps.
Je ne peux donc que recommander bien chaudement M. Bremicker à tous ceux qui souffrent de maladies de l'estomac et des intestins, ou du bas-ventre.
Il garantit plein succès dans chaque cas curable.
Freienstein, près Rorbass, en août 1885.
(O. 341/295)
Konrad Kern.

A vendre ou à louer
une maison située rue des Epouses, à Fribourg, avec magasins et logement. S'adresser à Léon Girod, agent d'affaires à Fribourg. (O. 701)

IVROGNERIE
Attestation
Monsieur Karrer-Gallati, spécialiste, Glaris. (O. 582/724/150)
Vos remèdes ont eu un excellent résultat; le malade est complètement guéri de ce vice. Le penchant antérieur pour boire est tout à fait disparu; à présent il reste toujours à la maison.
Courchapoix, 15 Sept. 1885.
F. Dom. Walther.
Traitement par correspondance. Remèdes inoffensifs et faciles à administrer, soit avec le consentement du malade, soit à son insu. Succès garanti. Moitié des frais payables après guérison. Attestations, questionnaire et prospectus gratis.

En vente au Bureau de la direction de l'Exposition scolaire de Fribourg et chez tous les libraires:
Lehrbuch
der
Französischen Sprache
von
Andreas Baumgartner
Neubearbeitung der zwölften Auflage von
Professor Keller
Clementar-Buch
für den
Unterricht in der französischen Sprache
Preis: 2 Fr. 50 Cent., geb.
Orell, Fussli & Cie, Libraires-éditeurs, à Zurich (O. 738/590/152)

MAGASIN de COMESTIBLES
V^{ve} Ant. Egger
Rue de Lausanne, 92, à Fribourg.
Tous les vendredis et jours maigres, poissons frais: brochets, soles; fromages de choix: Bondons, Roquefort; Volailles de Bresse; Gibier. (O. 712)

Un jeune homme ayant fait toutes ses études désire être placé comme précepteur ou professeur. — S'adresser au Préfet du Collège de Saint-Maurice (Valais). (O. 637)

COURS D'ITALIEN
Ouverture le 10 novembre
On peut se renseigner et s'inscrire chez M^{me} Orell Fussli et Cie. (O. 747/584)

Un représentant ayant de bonnes références à fournir et disposant d'un grand local près des Halles, désire prendre la carte d'une maison sérieuse. Alimentation de préférence. Accepterait des marchandises en dépôt.
Adresser prix et conditions à M. Corbet, 227, Tiquetonne, Paris. (O. 736)

Pour la saison d'hiver
ET LES JOURS DE FÊTES PROCHAINS
je recommande un grand assortiment
D'ÉTOFFES DE SOIE
EN TOUS GENRES, comme:
Cachemires, Failles, Ottoman, Tricotines, Damas, Satin merveilleux, Radames, Surah, Taffetas, Echarpes, Fichus, Dentelles espagnoles, Foulards, etc.
De plus comme garniture:
VELOURS ET PELUCHE
UNI & BROCHÉ DE DERNIÈRE NOUVEAUTÉ
Tous les étoffes proviennent directement de la fabrique. — Prix modiques. Echantillons gratuits et franco. (O. 744)
J. SPINNER,
successeur de Jacob Zürcher,
ZURICH, Bahnhofstrasse, 18.

CACAO VAN HOUTEN
pur et soluble en poudre
PRIX DE DÉTAIL pour toute la Suisse:
la boîte de 1/2 Kg. net frs 4 ---
" " " 1/4 " " " 2 20
" " " 1/8 " " " 1 20 (M. 6215 Z.) (O. 603)

FARINE lactée. H. NESTLÉ
15 ANS DE SUCCÈS
21 RÉCOMPENSES
DONT
8 DIPLOMES D'HONNEUR
ET
8 MÉDAILLES D'OR
CERTIFICATS
nombreux
des premières
AUTORITÉS
médicales
ALIMENT COMPLET POUR LES ENFANTS EN BAS-ÂGE
Supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage, digestion facile et complète. — S'emploie aussi avantageusement chez les ADULTES comme aliment pour les ESTOMACS DELICATS. — Pour éviter les nombreuses contrefaçons, exiger sur chaque boîte la signature de l'inventeur, Henri Nestlé, Vevey (Suisse). — Se vend dans toutes les bonnes pharmacies et drogueries. (O. 105) [H. 4 Q.]

GUÉRISON de SURDITÉ
Les TYMPANS ARTIFICIELS, brevetés, de NICHOLSON, guérissent ou soulagent la surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les opérations les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Éditeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces TYMPANS et les recommandent hautement. — En écrivant, nommez ce journal S. V. P.
Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS (O. F. 1786) (O. 463)

